



## MOTION ANTENNES RELAIS

Motions adoptées au Congrès Départemental des Alpes-Maritimes  
le 25 juin 2005 à l'école Primaire Thérèse Roméo à NICE

La FCPE 06 exige l'application de principe de précaution aux  
abords des écoles, collèges et lycées contre les champs  
magnétiques des antennes relais de téléphonie mobile !  
Les équipements doivent être implantés à une distance  
suffisamment éloignée de tout établissement fréquenté par  
des enfants.